

Liberté Égalité Fraternité

Guéret, le 8 mars 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sécheresse : arrêté de vigilance pour toute la Creuse

Madame Virginie DARPHEUILLE, Préfète de la Creuse, a réuni le comité eau ce mardi 7 mars 2023, de manière anticipée compte tenu d'un contexte de sécheresse hivernale exceptionnel touchant l'ensemble du territoire métropolitain.

Madame la Préfète a pris un arrêté de vigilance sur tout le territoire creusois rejoignant ainsi la douzaine de départements ayant pris des mesures réglementaires au regard d'une situation évaluée comme préoccupante. En effet, le déficit pluviométrique hivernal, estimé à ce stade en Creuse à 30 % a impacté fortement le débit des cours d'eau qui n'affichent en moyenne que 20 % des débits normaux saisonniers, s'approchant ainsi des normes observées habituellement en juillet (la Gartempe par exemple), voire août (le Cher par exemple). Les réserves souterraines sont elles aussi basses pour la saison, la sécheresse hivernale qui a suivi un étiage sévère en 2022 n'a pas permis la recharge habituelle.

Des tensions concernant l'alimentation en eau potable sont d'ores et déjà perceptibles notamment sur l'agglomération du Grand Guéret du fait de la faiblesse de production des captages à cette période de l'année et de l'inquiétude qui pèse sur le recours précoce aux solutions alternatives, notamment le prélèvement sur la Gartempe. Pour répondre à cette problématique particulière, des mesures spécifiques pourront être prises dans les jours à venir en concertation avec les élus de ce territoire.

L'évolution de la situation suivie avec attention

Sur le plan météorologique, l'hiver a été marqué par la persistance de conditions anticycloniques empêchant l'arrivée habituelle des perturbations en cette saison. Un changement de flux est annoncé cette semaine et devrait perdurer la semaine prochaine mais les experts s'accordent à dire que ces pluies, certes bienvenues, ne permettront sans doute pas un retour à la normale.

Le passage en vigilance est une première étape avant le passage éventuel dans un stade supérieur (alerte, alerte renforcée ou crise) en fonction de l'évolution de la situation. Un point sera fait avec les membres du comité eau avant la fin du mois de

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Bureau départemental de la communication interministérielle Victor FLEURY

Tél.: 05.55.51.58.95 - 06.31.79.06.08

Courriel.: pref-communication@creuse.gouv.fr



mars, notamment pour tenir compte de la pluviométrie annoncée. Dans la zone de vigilance définie par l'arrêté, c'est à dire l'ensemble du département de la Creuse, doivent être mises en œuvre des mesures d'information et de transmission de données relatives à l'alimentation en eau potable.

Un travail étroit et très important se met en place dès à présent dans le cadre de cet arrêté entre les services de l'État et les unités de gestion de l'eau. Elles transmettront très régulièrement les bilans production-consommation prévus dans l'arrêté de vigilance afin de disposer d'informations en temps réel et d'anticiper les difficultés relatives à l'alimentation en eau potable.

L'arrêté de vigilance n'implique pas d'interdiction particulière, mais il va de soit que chaque geste, chaque solution trouvée pour économiser l'eau contribuera à freiner la dégradation de la situation (les éco-gestes sont à retrouver notamment sur le site suivant: ecologie.gouv.fr/secheresse-economiser-leau)